



Diane Patrimoine

Bonjour à tous,

« En ces temps perturbés, un point sur la situation économique mondiale s'avère nécessaire et peut nous amener à prendre un certain nombre de décisions d'investissement d'un point de vue patrimonial. De plus, la fin d'année approchant, il est temps de prendre de bonnes résolutions et de ne pas oublier la date couperet du 31/12 sur certains aspects fiscaux. Il faut donc s'en occuper dès maintenant ... », voilà ce que je vous disais il y a un an (Newsletter Octobre 2022) et nous ne sommes pas vraiment dans une situation très différente bien que la situation économique et financière ait changé radicalement !

I) Situation économique

Après une année économique 2022 catastrophique d'un point de vue des investissements sous l'effet conjugué de la remontée des taux et de la guerre en Ukraine avec ses conséquences sur les prix et l'approvisionnement des matières premières et de première nécessité. Ces effets se sont fait sentir encore en 2023 et il semblerait que les banques centrales aient gagné leur combat contre l'inflation même si elles restent encore très prudentes au risque de provoquer une récession comme le voulait la FED. Alors que des faillites bancaires se sont produites aux Etats-Unis, les banques centrales se trouvent face à un choix de combattre une inflation durable mais qui pourrait faire grandir une instabilité financière et économique. D'autre part, on se retrouve avec des besoins de financement grandissants des Etats qui ont soutenu leurs économies à bout de bras.

Alors que le conflit russo-ukrainien avait mis en lumière la polarisation du monde entre les BRIC et le monde occidental, le conflit au Proche-Orient semble confirmer cette tendance. Du côté de l'activité économique, les données publiées sur ce mois confirment la divergence croissante entre une économie américaine résiliente et une économie européenne qui apparaît fragilisée. Les hausses de salaire continuent aux USA (accord récent de +25% sur 4 ans dans le secteur de l'automobile) et la croissance persiste confirmant la résistance de l'économie.

En zone euro, la stagnation de l'activité économique se poursuit. Le PIB de la zone euro a en effet reculé de 0,1% au troisième trimestre et ne dépasse que de 0,1% son niveau du troisième trimestre 2022. Les perspectives sont à la baisse pour le quatrième trimestre, à l'image des indicateurs d'achats qui ont atteint leur plus bas niveau depuis la crise du covid-19.

En Asie, la Banque du Japon s'éloigne -progressivement- de sa politique monétaire ultra accommodante. En Chine, le gouvernement a annoncé un nouveau plan de soutien à l'économie. Les autorités ont en effet approuvé une augmentation du budget de 137Mds\$ (0,8% du PIB), qui devrait être transférée en grande partie aux autorités locales afin de financer des dépenses d'infrastructures alors que la croissance n'est toujours pas au rendez-vous. Pékin s'est attelé à stabiliser les prix de l'immobilier et à écarter le risque pesant sur les gouvernements locaux. L'économie chinoise s'oriente donc vers de nouveaux moteurs de croissance qui bénéficieront aux marques locales.

Sur le marché des changes, l'euro contre dollar évolue depuis le début de l'année entre 1,05 et 1,12 et a rebaisé à 1,07. Le prix du baril de Brent est aujourd'hui à 83 \$ au même niveau qu'en début d'année mais avec un plus bas à 71,5 en juin et un plus haut à 97 fin septembre.

II) Impact sur les marchés financiers et autres investissements.

Habitué à vivre dorénavant avec des taux d'intérêts fortement positifs qui ont eu un impact sur beaucoup de secteurs économiques ou classes d'actifs, il faut modifier son allocation d'actifs en conséquent et toujours en fonction de ses objectifs.

Si la plupart des classes d'actifs a souffert en 2022, il restait l'immobilier qui, cette année, n'a pas résisté aux différentes hausses de taux d'intérêt et a donc subi une baisse qui ne semble pas terminée. C'est ainsi que l'AMF a demandé aux sociétés de gestion de SCPI d'évaluer leur prix de parts, ce qui a amené à une baisse de prix pour une vingtaine de SCPI principalement dans les SCPI de bureaux et sur les actifs de grande taille.

Du côté des actions, le CAC40 a débuté l'année à 6.500, est monté au plus haut à 7.580 en avril et nous sommes aujourd'hui autour de 7.200, soit une hausse d'un peu plus de 10%.

Le MSCI World, indice mondial des grandes entreprises, a débuté l'année à 2.600 \$, est monté à 3.060 fin juillet et traite actuellement vers 2.950. Cet indice a été fortement impacté par la hausse des grandes valeurs technologiques puisque le Nasdaq qui reflète les valeurs non financières a progressé de 45% depuis le début de l'année, cela après une baisse spectaculaire en 2022 de 16320 à 10.940 qui n'a pas encore été rattrapée.

L'indice des marchés émergents est quant à lui stable après un pic en début d'année.

Les marchés obligataires qui ont beaucoup souffert en 2022 redeviennent attractifs surtout dans une optique de baisse des taux afin de soutenir l'activité mais sans pour autant retrouver le niveau des taux de 2020.

L'once d'or a débuté l'année à 1.815 \$, est monté au plus haut à 2.060 début mai et nous sommes autour de 1.950.

Alors comment orienter nos investissements dans le contexte actuel ? Vers quels actifs se tourner ou arbitrer dans ce contexte de stabilité de l'inflation ?

Comme l'année dernière, dans une optique court à moyen terme avec un risque limité, il est intéressant de revenir sur le marché du crédit aux entreprises après sa forte correction qui a fait bondir le rendement de 5 à 10% selon la notation de ces entreprises. On peut s'attendre à une petite hausse des taux de défaut mais un portefeuille diversifié viendra amoindrir ce risque. Les fonds datés ou à échéance restent donc une bonne opportunité d'investissement en ce moment.

Les fonds en euros vont également remonter de façon importante bénéficiant de la hausse des taux d'intérêts qui ont fait monter les rendements.

Dans une optique plus long terme, un retour progressif sur les actions ou secteurs qui ont le plus souffert comme les banques (même après un rebond cette année) alors que ces dernières devraient bénéficier de taux plus hauts. Les valeurs technologiques ont fortement remonté et retrouvent des valorisations démesurées pour certaines. Les petites et moyennes valeurs ont continué de souffrir cette année et l'écart de valorisation devient totalement anormal sur cette classe d'actifs. De même on peut raisonnablement penser que la Chine retrouvera une croissance durable dans les mois à venir après une crise Covid plutôt mal gérée d'un point de vue économique.

Toujours dans la même optique de temps, continuer à investir dans l'immobilier en étant très sélectif avec des buts identifiés (revenus futurs, transmission/succession, valorisation LT..). Le marché immobilier est redevenu un marché d'acheteurs qui fixent les prix.

Enfin, rappelons que le seul moyen de se protéger à long terme d'un nouveau revers de marché est d'investir régulièrement dans la durée. Le lissage des versements est en effet un gage historique de performance.

III) Stratégies à mettre en place.

Dans ce contexte, nous vous livrons quelques idées à mettre en place pour bénéficier du rebond des marchés toujours dans une optique patrimoniale.

1) Arbitrer une partie plus ou moins grande de son fonds en euros d'assurance-vie et PER ou du livret vers des supports légèrement plus risqués : ceux vus juste précédemment sur l'obligataire avec le crédit aux entreprises ou vers des produits structurés à capital garanti. En effet, la remontée des taux permet dorénavant d'investir sur des produits de ce type avec un rendement défini au départ ou une participation à la hausse d'un indice ou panier d'actions tout en ayant une garantie de capital (sauf défaut de l'émetteur). Beaucoup d'autres options sont possibles. On pourra également revenir sur les produits structurés mais en bénéficiant d'une garantie en capital rendue possible par la hausse des taux.

2) Abonder ou mettre en place des contrats d'assurance-vie afin de bénéficier au maximum des abattements légaux. Comme vous le savez chaque bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie dispose d'un abattement de 152.500 € puis d'une taxation de 20% de 152 501 à 852 500 euros (soit sur 700 000 euros) puis de 31,25 % au-delà. Les successions en ligne directe bénéficie d'un abattement de 100.000 € (sauf donation du même montant avant les 15 précédentes années) puis application du barème allant de 5 à 45% ! Le taux de 30% s'appliquant à partir de 552.324 €, il est important d'ajuster les montants versés sur son assurance-vie si l'on pense être concerné.

3) Avant la fin d'année on peut procéder à plusieurs opérations pour réduire la note fiscale de l'année prochaine tout en épargnant pour ses vieux jours.

Tout d'abord dans une optique court terme, on peut encore trouver des opérations sérieuses en Girardin Industriel avec un taux de rendement de 12 à 14% (net d'impôt et de CSG !) pour une période inférieure à 1 an maintenant. Ces investissements rentrent dans le plafond global et le plafond particulier Girardin des niches fiscales.

Ensuite, on peut ouvrir ou abonder un PER et décider selon son choix de déduire ses versements de son revenu imposable. Cela viendra s'imputer directement sur votre tranche marginale d'imposition et réduire en proportion votre impôt. Le disponible fiscal pour ces versements se trouve sur votre dernier avis d'imposition et il est mutualisable avec son conjoint, profitez-en ! Cela ne rentre pas dans le plafonnement global des niches fiscales. A noter que la loi de finance prévoit de supprimer la possibilité d'ouvrir un PER pour un enfant mineur en 2024, il vous reste donc 1 mois et demi pour le faire...

Pour une optique un peu plus long terme (min 5 ans jusqu'à 8 ans), on bénéficiera encore de la loi IR-PME pour tout investissement dans des FIP, FCPI ou investissement en direct dans les PME. Ce taux est porté à 25% de réduction d'impôt du montant investi avec des plafonds par souscription et cela rentre dans le plafonnement global des niches fiscales.

Enfin, on peut continuer à investir dans la forêt ou les vignes à travers les GFF et GFV. Les GFF cumulent plusieurs avantages fiscaux : réduction d'impôt de 25% loi IR-PME (ou loi DEFI à 18% pour le secondaire), transmission optimisée par le dispositif Monichon et exonération d'IFI. Cela s'inscrit dans un investissement long terme avec des rendements faibles mais dans une optique de plus-value, le bois ne cessant de s'apprécier depuis 20 ans.

4) Se garantir des revenus défiscalisés tout en transmettant.

Cela passe par la mise en place d'une SCI à l'IS qui s'endettera pour acheter des SCPI qui procurent un rendement régulier. La transmission aux enfants ne coûte alors presque rien et les

associés-gérants gardent la main sur les loyers encaissés. L'IFI est quasi inexistant et les revenus seront exonérés à court et long terme. Bref, un schéma idéal !

5) Versements volontaires sur les plans d'épargne PEE et PERECO

Pour tous ceux qui disposent d'un PEE et/ou d'un PERECO, il est rappelé que les plus-values sur versements volontaires (plafonnés à 25% de la rémunération brute et abondables) ne sont soumises qu'à 17,2 % de prélèvements sociaux contrairement à la quasi-totalité des plus-values. On peut donc aller au-delà du plafond d'abondement en restant dans la limite des 25%.

N'oubliez pas de verser pour bénéficier au maximum des abondements de votre entreprise et si vous n'avez pas encore de PEE/PERCO, il est toujours temps d'en ouvrir un (min 1 salarié) !

N'hésitez pas à revenir vers nous pour toute information complémentaire et parlez-en autour de vous à des personnes concernées par telle ou telle problématique évoquée.

Enfin, je terminerai par une demande de recommandation auprès de votre part : si vous connaissez des relations qui sont sur le point de céder leur entreprise ou qui y réfléchissent, merci de me donner leurs coordonnées ou de donner les miennes. En effet, cela se prépare un peu à l'avance afin d'optimiser la cession que ce soit financièrement et patrimoniallement.

Même chose pour les entrepreneurs/entreprises qui souhaitent mettre en place un plan d'épargne salariale/retraite ou ceux qui en ont déjà un mais qui ne sont pas satisfaits des performances financières. Merci d'avance...

Contactez-nous pour mettre en place vos idées et stratégies ou demander des solutions à :
contact@dianepatrimoine.com

Achévé le 16 novembre 2023